

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Section 1 Identification

Nom commercial : Helmet Cleaner
Numéro d'identification : 4863
Synonymes: Détergent alcalin à base d'eau

General Info Phone: (800) 795-9222
Numéro d'appel d'urgence 24h/24 :
+1 (800) 535-5053

Description de l'utilisation du produit : Nettoyant/Dégraissant

Fabriqué par :
PROGOLD LUBRICANTS
PO BOX 80729
Conyers, GA 30013 États-Unis

Section 2 Identification des dangers

Classifications

Corrosif

Danger par aspiration - Catégorie 1

Corrosion cutanée - Catégorie 1

Lésions oculaires - Catégorie 1

Aérosols inflammables - Catégorie 1

Gaz sous pression - Gaz liquéfié



Gaz comprimé

Inflammable

Inflammable

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention

Ne pas respirer les brouillards.

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne

pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et à l'eau/Se doucher.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Autres dangers non spécifiés

Sans objet

Section 3 Composition

Nom chimique	CAS #	% concentration massique
Éther de diéthylène glycol butylique	112-34-5	>=1 <= 5
Éthylène-dinitrilo-tétra-acétate de tétrasodium	64-02-8	>=1 <= 5
Propane	74-98-6	>=1 <= 5
Butane	106-97-8	>=5 <= 15

Section 4 Premiers secours

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

DANGER. Extrêmement inflammable. Peut-être nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon/se doucher. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Moyens d'extinction adaptés :

Utiliser de l'eau atomisée, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance chimique :

Aérosol extrêmement inflammable. Un incendie ou une exposition du produit à la chaleur entraîneront une augmentation de pression pouvant provoquer l'éclatement du récipient, avec un danger d'explosion par la suite. Le gaz peut s'accumuler dans les zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme entraînant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosol exposés peuvent être projetés d'un incendie à grande vitesse.

Produits de décomposition thermique dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Méthodes particulières de lutte contre l'incendie :

Isoler immédiatement la scène en évacuant toutes les personnes à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure ne doit être prise si elle entraîne des dangers pour la personne ou si elle n'a pas fait l'objet d'une formation adaptée. Déplacer les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être réalisé sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie.

Équipement de protection spécifique pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome (ARA) doté d'une protection du visage complète fonctionnant en mode de pression positive.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir la section 8)

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage:

Empêcher toutes les fuites. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé d'entrer. Éliminer toutes les sources d'ignition. Disperser les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les écoulements de pénétrer dans les conduites d'évacuation, les égouts, les cours d'eau et les autres plans d'eau. Absorber les déversements à l'aide de matériaux inertes. Absorber le produit qui ne peut être récupéré. Transférer le produit absorbant, les matériaux du sol et les autres matières contaminés dans des récipients à des fins d'élimination.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Ne pas utiliser ou conserver à proximité de sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. L'exposition à des températures supérieures à 49 °C/120 °F peut provoquer une explosion. Ne pas percer ou incinérer le récipient. Stocker dans un endroit sec et frais. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toute mauvaise utilisation intentionnelle impliquant une concentration et une inhalation délibérées peut être nocive ou mortelle. Tenir hors de portée des enfants.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Butane
ACGIH TLV 1000 ppm

Propane
ACGIH TLV 1000 ppm

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : Pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau, porter des gants imperméables (en caoutchouc, nitrile ou néoprène).

Protection des voies respiratoires : Si une protection des voies respiratoires est nécessaire, utiliser une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Un programme de protection des voies respiratoires conforme aux exigences 29 CFR 1910.34 de l'OSHA et ANSI Z88.2 doit être appliqué.

Mesures techniques : Une bonne ventilation générale est nécessaire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur		
Aspect	PULVÉRISATION	Temp d'auto-inflammabilité	Aucune Information Disponible
Point d'ébullition	Aucune Information Disponible	Couleur	BLANC
Température de décomposition	Aucune Information Disponible	Taux d'évaporation	Aucune Information Disponible
Limites d'explosivité	Aucune Information Disponible	Propriétés d'explosivité	Aucune Information Disponible
Point d'éclair	49 °	Point de fusion/congélation	Aucune Information Disponible
Odeur	C/120 °F (partie liquide)	Seuil olfactif	Aucune Information Disponible
Autres informations	AGRUME	Propriétés oxydantes	Aucune Information Disponible
Coefficient de partage	Teneur en COV (% massique) : 13	État physique	LIQUIDE
Densité relative	Aucune Information Disponible	Solubilité (eau)	COMPLÈTE
Densité de vapeur	1.0	Pression de vapeur	Aucune Information Disponible
Viscosité	Aucune Information Disponible	pH	12-13

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité :	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Matériaux incompatibles:	Acides et oxydants forts
Conditions à éviter:	Températures élevées, flammes nues, étincelles, soudure.
Produits de décomposition:	CO, CO2

Section 11 Informations toxicologiques

Principale voie de pénétration : Contact avec la peau, inhalation

Effets potentiels/aigus sur la santé :

YEUX : Provoque une grave irritation qui se manifeste par une gêne ou une douleur, un clignement des paupières excessif et la production de larmes, avec une rougeur et un gonflement de la conjonctive.

PEAU : Un contact bref peut provoquer une légère irritation. Un contact prolongé peut provoquer une irritation plus grave accompagnée de douleur, de rougeur et de gonflement localisés et d'une possible destruction des tissus.

INHALATION : Les concentrations élevées de vapeur/aérosol (> 1 000 ppm) irritent les yeux et les voies respiratoires

INGESTION : Peut-être nocif ou mortel en cas d'ingestion. Corrosif. Peut provoquer de graves brûlures et une perforation complète des tissus des membranes muqueuses, de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Effets sur certains organes cibles : Foie, reins, poumons et voies respiratoires supérieures, tube digestif, yeux, peau.

Effets chroniques / sur le long terme : Aucun effet connu.

Informations relatives à la reproduction/au développement : Aucune donnée.

Informations sur les dangers carcinogènes : Ce produit ne figure pas sur les listes de produits carcinogènes de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë : Éther de diéthylène glycol butylique : Ingestion - LD50, rat, 2 410 mg/kg ; LD50 dermique, lapin 2 764 mg/kg

Section 12 Informations écologiques

Éther de diéthylène glycol butylique : EC50, daphnie magna, test statique, 48 h, immobilisation : > 100 mg/L ; crapet arlequin/poisson-lune, test statique, 96 h, 1 300 mg/L

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales locales, régionales et nationales. Voir l'étiquette pour des instructions plus détaillées.

Section 14 Transport Information

Certains modes d'expédition ou tailles d'emballage peuvent constituer des exceptions aux réglementations relatives au transport. La classification fournie peut ne pas refléter ces exceptions et ne pas être applicable à tous les modes d'expédition ni toutes les tailles d'emballage.

Numéro ONU	1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols, inflammable
Classe	2.1
Groupe d'emballage	-

Section 15 Informations relatives à la réglementation

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (40 CFR 372.65)

Éther de diéthylène glycol butylique

Si les composants identifiés de ce produit sont des substances dangereuses CERCLA et/ou figurent dans les Sections 302, 304, ou 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (aussi appelé EPCRA, le « Emergency Planning and Community Right-To-Know Act »), ou dans la Proposition 65 de l'État de Californie (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act »), ils seront mentionnés ci-dessus dans la section 15 de cette FDS.

Si les composants identifiés de ce produit figurent dans la Section 313, ce produit contient des substances chimiques soumises aux exigences de signalement de la Section 313. Ces informations doivent figurer dans toutes les FDS qui sont copiées et distribuées pour ce produit.

Titre III Section 311/312 Catégories de danger - 40 CFR 370.2 :

AIGU (X) Chronique () Incendie (X) Pression (X) Réactif () Sans objet ()

Statut T.S.C.A. : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux exigences de signalement de l'inventaire du Toxic Substances Control Act.

Statut RCRA : Dans le cadre du RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit doit être classé comme déchet dangereux. Si ce produit devient un déchet dangereux, il devra recevoir un ou des codes RCRA D002.

Fiche signalétique

Helmet Cleaner

Section 16 Autres informations

Classifications HMIS :

SANTÉ 2
INFLAMMABILITÉ 4
RÉACTIVITÉ 0
PROTECTION INDIVIDUELLE G

Mise en garde : Le fabricant est convaincu que les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont exactes. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience à la date de publication. Elles ne sont pas nécessairement exhaustives ni complètement adaptées à chaque circonstance. En outre, ces suggestions ne doivent pas être confondues avec les lois, réglementations, règles en vigueur ou les exigences vis-à-vis des assurances, ni suivies et donner lieu à une violation de ces dernières.

Date de préparation/révision : 6/4/2017